L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS
VENDREDI, 12 AOUT 1892.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE Un mulet âgé de trois ans, rue Hildebrand. S'adresser 83 rue Bonsoe. 12 août—3 f

A VENDRE Dans le Second District, un terrain, situé rue Esplanade, entre Dauphine et Bourbon, 30x134 pieds. S'adresser rue 194 rue Gravier, 2e premier. 7 août—7 f

DEMANDES.

UNE Belle bonne cuisinière pour pensionnat de filles ou en ville pour remplir un espace d'environ cinq pieds. Que le prix, l'endroit, et tout ce qui est la boite. Adresser par lettre à la boîte No 212 à la poste. 11 avril—1 semaine.

ON demande un homme soit en ville ou à la ferme. L'homme comme gardien d'écurie avec 30 mulets, la femme pour faire la cuisine et aide la dame. S'adresser à J. E. M. Berlon que P. O., La. 3 août—1 m

ON demande à acheter des tableaux à l'huile, à bon marché. Vous en obtiendrez aujourd'hui à Garrison, 144 rue du Canal. 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 36,392—Division D—Dans l'affaire de Charlotte D. Montgomery, interdite. Attendu, qu'Edouard Shinkle Porter, de Louisville, Kentucky, curateur de la personne et des biens de Charlotte D. Montgomery, interdite, a demandé à cette cour par l'intermédiaire de son agent et fondé de pouvoir reconnu Mlle Rosalie Lavinia Rogers, autorisation de prendre possession de, et d'huiler des procédures pour, recouvrer et transporter de cet Etat tous les biens, droits et créances appartenant à la dite interdite. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande du dit curateur ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour.
Nouvelle-Orléans, 3 août 1892.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
3août—S 12 19 26—sept 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre G. Monseau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,799—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hermann Kahle, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
10août—10 13 19

Succession de Ville Mary A. Kerns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,373—Division E—Attendu que Mme Anna Lee Tims (née Flanagan) femme de F. F. Tims, a présenté requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu Mlle Mary A. Kerns décédée à la Nouvelle-Orléans le 2 juillet 1892 et qu'un avis de ladite requête soit donné aux créanciers de ladite succession pour publication, en conformité avec la loi : ladite requête étant convenable pour être reçue, ordonné, les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par les dites successions sera vendue.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1892.
(Signé) H. M. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. W. FRADUS, Député Greffier.
28 juil—2f 1er sept

Succession de Aimée Weber, femme divorcée de J. R. Winchester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,408—Division C—Attendu que Joseph R. Winchester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Aimée Frère femme divorcée de J. R. Winchester, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
5 août—5 10 13

Succession de E. C. Steinbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,262—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Christian Mehle et Jos. Donaldson, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
3 août—3 9 12

Succession de Francis Foun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 34,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en sont) pour lesquelles le compte présenté par Octave Lagman, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
5 août—5 10 15

Succession de Francis X. Fehrenbach, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,385—Division C—Attendu que Mme Geraldine Fehrenbach, femme de John C. Lambert, a présenté requête à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis X. Fahrenbach Jr., décédé intestat, il est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
Greffier.
3août—3 9 12

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 36 440—Louis F. Bonby vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pensionnaire L ui F. Bonby soit convoquée et tenue par devant Lucien L. Bechtran, notaire, en son bureau No 95 Passage de la Bourse, en cette ville le JEUDI, 25ème jour d'août 1892 à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et de déterminer sur la demande du dit pensionnaire pour sa réplé et voter sur toutes autres matières qui peuvent être soumises, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1892.
Signé N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 août—3f le 25 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du district pour la paroisse d'Orléans—No 31,022—Division D—Henry and Brown vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des susdites raisons commerciales de Henry et Brown et W. et Henry et Harry T. Brown, les membres individuels sont convoqués pardevant Octave Morel, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 2 JUDI, 1er septembre 1892, et qu'un avis de ladite réunion soit donné aux créanciers dendits individuellement par publication conformément à la loi; informé ment à la loi: ladite réunion étant convoquée pour fixer le temps, rendroit les termes et conditions sur lesquels la propriété cédée par les dites successions sera vendue.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1892.
(Signé) H. M. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
GEO. W. FRADUS, Député Greffier.
28 juil—2f 1er sept

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 11 AOUT—CLASSE No. 320
Tirage de 4 heures P. M.

53 22 47 76 33 32 6 42 72 49 63 15

Les billets ci-dessus, publiés dans toutes les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Et témoignage nous apposons notre signature ce 11 août 1892—A heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les tirages ci-dessus publiés dans toutes les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Et témoignage nous apposons notre signature ce 11 août 1892—A heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Remarque depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et la prompt paiement des lots, attendu ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par ces présentes, que nos précédents à tous les étrangers nommés et autorisés de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous désignons et constituons en personne ou par étrange qui nous en donnera l'autorisation, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, donne en annonce, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

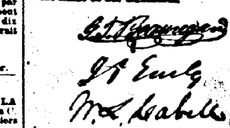

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers payeurs à tous les payeurs de billets de loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. H. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. L. MAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. L. & N. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 SEPT. 1892.

GROS LOT:
$75,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, est	$75,000
1 Lot de	20,000.....	20,000
1 Lot de	10,000.....	10,000
1 Lot de	5,000.....	5,000
2 Lots de	2,500.....	5,000
2 Lots de	1,000.....	2,000
25 Lots de	300.....	7,500
100 Lots de	100.....	10,000
200 Lots de	50.....	10,000
500 Lots de	40.....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, suit.....	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, suit.....	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980
2,424 Lots se montant à.....		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ; ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EX-
PRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et ferons parvenir avec les frais d'argent tous les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour dépêcher à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités auprès chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit contresigné par les signatures des Directeurs G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. LEMON, avec le fac-simile de la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes infâmes et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les fabricants reçoivent d'énormes commissions, que les marchands doivent y faire attention, et ne pas tomber en vendant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent le champ de vie assuré.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, chevaux, waggon, meubliers, etc., etc., etc., etc.

John H. Goldenberg vs. William E. Cooke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,307.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 13 août 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Au local, avenue de la Louisiane, entre les rues Dryades et St Denis, (la rue dernière étant la rue Religieuse).

10 2 jumens y compris 2 mulets, 1 wagon pour le lait, 1 chariot de 4 pieds de hauteur, 1 buggy, 1 lot de bois, installations de bureaux, divers et autres effets et améliorations, etc., etc., sur le dit local.

2e Aussi le droit d'occupation pour les susdites effets du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir : Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'Ilot 467, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq ans commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897; le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci-dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Shérif—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans l'Ilot 295 (maintenant 381) borné par les rues Gravier, Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un terrain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé sur les lots, connus et reconnus comme étant les lots Nos 15, 16, 17 et 18, et mesurant chacun trente pieds de façade sur la rue Flood sur la profondeur qui existe entre les rues Gravier et Commercial Place, entre les rues Delachaise et St-Denis, (la rue dernière étant la rue Religieuse).

10 2 jumens y compris 2 mulets, 1 wagon pour le lait, 1 chariot de 4 pieds de hauteur, 1 buggy, 1 lot de bois, installations de bureaux, divers et autres effets et améliorations, etc., etc., sur le dit local.

2e Aussi le droit d'occupation pour les susdites effets du bail de la propriété décrite ci-après, à savoir : Les six lots de terre, Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face à l'avenue de la Louisiane, et le lot No 24, faisant face à la rue Dryades, dans l'Ilot 467, borné par les rues Delachaise et St-Denis, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, pour le terme de cinq ans commençant le 1er mars 1892, et finissant le 28 février 1897; le tout d'après le bail enregistré dans l'affaire ci-dessus auquel on peut se référer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Shérif—2 5 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un demi-intérêt indivis dans le "Steamboat Saint-John."

Louis P. Delahoussaye contre Max Blanchard Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 août 1892 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans l'Ilot 381, borné par les rues Gravier, Commercial Place, dans la Première District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot No 74, borné par les rues St-Charles, Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé